

Zeitschrift: ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift

Herausgeber: Schweizerische Offiziersgesellschaft

Band: 160 (1994)

Heft: 3

Artikel: La DCA suisse après 1995

Autor: Cuche, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-63177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ERSCHLOSSEN EMDDOK
MF 438 / 1372

La DCA suisse après 1995

Jean-Pierre Cuche

Unsere heutige Fliegerabwehr ist sehr stark im Höhenbereich unter 3000 m/G, dies nicht nur mit Kanonen 35 und 20 mm, sondern auch mit Lenkwaffen wie Rapier und Stinger. Im Zeithorizont 2010 ist neben Fluggeräten verschiedenster Art auch mit modernen Luft-Boden-Lenkwaffen und Boden-Boden-Raketen zu rechnen. Da sie eine grosse Geschwindigkeit entwickeln und einen kleinen Ziel-durchmesser aufweisen, ist ihre Bekämpfung sehr schwierig. Wie die Flab die Lösung dieser Probleme angehen will, schil-dert ihr Kommandant, Brigadier Cuche. Er denkt dabei nicht nur an weitreichendere Allwetter-Flab-Lenkwaffen (die BL-64 gelegentlich technisch über-altert), sondern auch an die Ver-besserung vorhandener Mittel, die Synchronisation der Luftlage für alle Benutzer und eine Koordination der Flabmittel auf allen Stufen und in allen Ver-bänden.

CO.



Jean-Pierre Cuche,
brigadier, commandant brigade
de défense contre avions 33,
6032 Emmen.

Avant de nous poser la question: «*De quoi sera fait l'après-1995?*» il paraît utile de résumer brièvement l'évolution de la DCA depuis ses débuts.

L'évolution depuis 1936

Les débuts sont marqués du sceau de la deuxième guerre mondiale, qui favorise l'acquisition d'une grande quantité de canons DCA et, partant, la création de nombreuses nouvelles unités.

L'après-guerre est consacré à l'amélioration de l'instruction et à la modernisation des équipements. Par l'introduction successive du canon DCA 20 mm 54, du canon DCA 35 mm 63 et finalement des engins guidés à longue portée Bloodhound BL-64, l'importance de la DCA est reconnue à sa juste valeur.

Le remplacement du radar Superfledermaus par l'appareil de conduite de tir 75 «Skyguard» améliore sensiblement les aptitudes de la DCA moyenne.

Dès le milieu des années quatre-vingt, le nombre d'engins guidés à courte portée (<7 km) augmente, au détriment de la DCA légère (20 mm), qui voit une partie de ses formations transiter sur le système Rapier (divisions mécanisées), puis sur le système Stinger, dont l'introduction a commencé en 1993, dans les formations DCA des divisions et brigades de combat des corps d'armée.

Parallèlement, les matériels en service sont régulièrement perfectionnés à l'exemple du canon DCA 35 mm 63/90 en cours d'introduction dans les régiments DCA de la brigade DCA 33.

Le futur

La DCA helvétique fêtera son 60^e anniversaire en 1996. Une date qui coïncidera avec le début de la mise en œuvre du plan directeur de l'armée 95.

La plupart des éléments d'appréciation étant diamétralement opposés, il est difficile de prévoir aujourd'hui, avec certitude, l'évolution à l'horizon 2010. Des crises importantes remettent

«*Un pays qui néglige sa défense aérienne renonce à une part importante de sa souveraineté*»

Plan directeur de l'armée 95,
page 21

en question les perspectives de paix. Les effets des efforts accomplis, pour réduire les armements et limiter les capacités offensives, sont atténuées par les aptitudes techniques des avions et des missiles modernes. Les moyens financiers disponibles diminuent de façon importante au moment même où il paraît nécessaire d'acquérir des équipements performants et coûteux.

Voyons maintenant quelle mission est dévolue à la DCA, selon le plan directeur de l'armée 95. Nous examinerons ensuite les menaces auxquelles il faudra être capable de faire face, et dans quelle mesure les moyens disponibles y satisfont. Finalement nous essayerons de préciser quels sont les moyens et les capacités à acquérir, pour que les formations de DCA restent à la hauteur de leur tâche.

Les troupes ADCA et le plan directeur armée 95

L'importance, le rôle et les tâches des troupes ADCA apparaissent souvent et de diverses façons dans le plan directeur armée 95. Retenons celle qui résume le mieux la situation: «... les troupes d'aviation et de défense contre avions protègent l'espace aérien et permettent l'engagement des formations mobiles...»

La nécessité d'une étroite collaboration entre l'aviation et la DCA, pour protéger la population, l'infrastructure et les troupes, n'est pas nouvelle en soi. Chaque année, des exercices communs aux brigades des troupes ADCA permettent d'entraîner la collaboration de tous les partenaires de cette organisation complexe.

Le plan directeur apporte encore quelques précisions concernant la brigade de DCA 33. Nous pouvons les résumer ainsi:

«*La brigade de DCA dispose, comme jusqu'ici, de sept régiments DCA équipés du canon de 35 mm bitubes... Un nouveau régiment sera formé en regroupant, au sein de la brigade DCA, les trois groupes d'engins guidés mobiles DCA «Rapier» des trois divisions mécanisées... Ces groupes pourront tou-*



Système «Bloodhound» BL-64 (F. Brand, Armeefotodienst)



Système de conduite de tir 75 »Skyguard» (F. Brand, Armeefotodienst)

tefois être attribués ou subordonnés aux futures brigades blindées... A l'échelon opératif, il appartient au commandement de l'armée de fixer des priorités et de régler l'attribution des moyens DCA, capables de combattre de nuit.

En ce qui concerne la DCA des Grandes Unités, le plan directeur ajoute que la structure des formations sera uniformisée, afin d'en améliorer le commandement, l'instruction et l'engagement.

Lorsque toutes les mesures proposées dans le plan directeur seront réalisées, nous aurons, pour la première fois, aussi bien au niveau de la DCA d'armée (brigade DCA) qu'à celui de

la DCA des Grandes Unités (DCA légère), la possibilité d'engager ensemble des canons et des engins guidés contre le même adversaire, en bénéficiant ainsi d'un effet de synergie, par addition des qualités des deux systèmes. Le canon offre une grande densité de feu, à relativement courte distance, et à condition que les paramètres de vol de l'adversaire ne se modifient pas trop rapidement (hypothèses DCA), alors que l'engin guidé va isolément au but, plus ou moins indépendamment des évolutions de l'adversaire.

La menace et nos moyens

S'il est vrai que la probabilité de voir une armée étrangère attaquer la Suisse prochainement est pour le moment peu vraisemblable, la menace aérienne, contrairement à la menace terrestre, peut évoluer très rapidement. La violation de l'espace aérien demeure la forme d'agression la plus probable. Si des hostilités devaient se produire, il faudrait s'attendre dès le début du conflit à des attaques aériennes.

Les différents éléments de la menace aérienne peuvent être classés en trois groupes principaux:

Les aéronefs

C'est la menace la plus répandue, celle que nous connaissons depuis les débuts de la DCA. Elle comprend tous les types d'avions, les hélicoptères et les drones.

A moyen terme, leurs aptitudes continueront à se développer dans les directions prises depuis quelques années, à savoir:

- amélioration de l'aptitude au combat de jour et de nuit;
- amélioration de la précision des systèmes de navigation et de l'aptitude à voler très près du sol (env. 30 m, pour les avions de combat);
- augmentation de la portée et de la précision des armes tirées ou larguées à distance dite de sécurité (Abstandswaffen);
- furtivité et amélioration des systèmes d'autodéfense.

Chaque fois que des appareils récents remplacent les anciens, la menace s'accroît. Car si généralement le nombre d'appareils diminue, les performances, elles, augmentent.

Jusqu'à l'altitude de 3000 m sur sol, la DCA helvétique de la fin du XX^e siècle est, dans son ensemble, dense et performante. Il faut cependant tenir compte du fait qu'une partie importante des moyens (DCA légère) ne peut agir que par bonne visibilité. Il y aurait donc avantage à doter le plus rapidement possible l'engin guidé Stinger d'un système d'alerte et de la capacité d'engagement de nuit.

Les missiles air-sol largués à distance de sécurité

Il s'agit d'une menace relativement récente et de plus en plus préoccupante pour la DCA. En effet, la DCA combattaient, jusqu'à présent, les aéronefs porteurs des armements, mais pas les munitions tirées ou larguées par ceux-ci. Actuellement, et le phénomène s'accentuera certainement, les

avions peuvent engager leurs objectifs depuis une distance de 5 à 10 km. Il restent ainsi hors de portée de la DCA légère ou moyenne. La probabilité de toucher les missiles air-sol, en vol, est réduite, compte tenu de leurs faibles dimensions. Le prix de ces armes étant très élevé, elles ne sont heureusement disponibles qu'en quantité limitée.

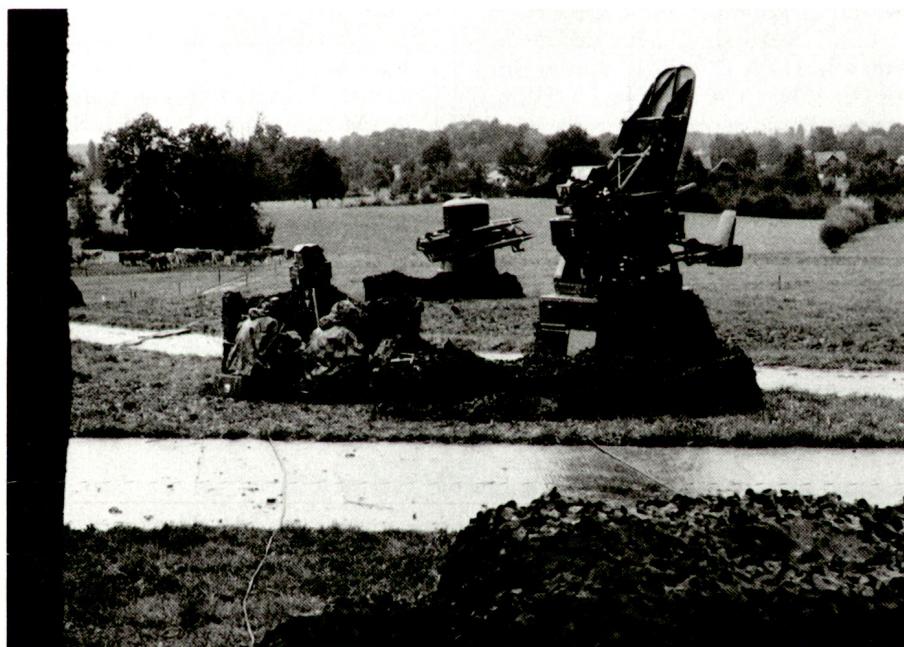
Pour les responsables de la DCA, la question se pose de savoir: «Comment et avec quoi s'opposer à cette nouvelle menace?»

On peut chercher la réponse sur deux plans. Sur le plan tactique d'abord: en éloignant une partie des moyens DCA de l'objectif à protéger,

on se rapproche de la distance d'engagement des avions et on entrave leur action. Cela conduit à des dispositifs plus étendus et à l'engagement de moyens supplémentaires. Ces dispositifs sont réalisables grâce à la présence des engins guidés Rapier au sein de la brigade DCA et des engins guidés Stinger dans les Grandes Unités.

Sur le plan technique ensuite: la capacité de détection des radars, la précision des appareils de conduite de tir et la munition* doivent être améliorées.

* Voir à ce sujet l'article consacré à la munition AHEAD dans le numéro 1/94 de l'ASMZ.



Système «Rapier» (F. Brand, Armeefotodienst)



Système «Stinger» (F. Brand, Armeefotodienst)

Les fusées sol-sol

Cette dernière menace, révélée au public lors de la Guerre du Golfe, est, elle aussi, relativement nouvelle. Vu la prolifération de ces missiles dans plusieurs régions du monde, il n'est pas possible de négliger la menace qu'ils représentent pour l'Europe, en général, et la Suisse, en particulier.

L'ASMZ ayant traité ce sujet, en détail, dans son numéro 9/1993, nous nous contenterons de rappeler qu'il n'existe pas encore de parade absolue contre cette menace.

Les engins guidés à longue portée BL-64, subordonnés à la brigade d'aérodrome, ne permettent pas de mener ce combat. Liés au terrain, ils sont vulnérables. Leur degré de vétusté limite leur efficacité et nécessitera leur remplacement vers la fin du siècle.

Pour les troupes ADCA, la solution idéale, consisterait à trouver un système capable d'intervenir jusqu'à 20 km d'altitude, à des distances comprises entre 10 km et 100 km, avec de bonnes probabilités de toucher aussi bien les missiles que les aéronefs.

Il appartiendra aux responsables de la planification de comparer les besoins et les possibilités, puis de proposer la solution offrant le meilleur rapport coût-efficacité, compte tenu des moyens financiers disponibles.

Les besoins

Pour terminer, résumons brièvement les principaux besoins des troupes DCA pour qu'elles puissent continuer à assumer dans de bonnes conditions leur mission de protection du peuple suisse, de ses infrastructures et de ses troupes.

La conduite des formations

Pour faciliter la conduite des formations, optimiser l'engagement des moyens et améliorer la coordination entre tous les partenaires, il paraît nécessaire de réaliser trois choses:

- la synchronisation de toutes les informations concernant la situation aérienne, afin d'alerter à temps les formations;
- augmenter la fiabilité, simplifier et accélérer la coordination entre le feu de l'ensemble des formations DCA et les mouvements de l'aviation, y compris les formations de transport aérien (FEBEKO);
- mettre à disposition des commandants un moyen informatisé pour fa-

ciliter et accélérer la prise de décision, optimaliser et contrôler les dispositifs.

Le matériel

Comme c'est le cas depuis bientôt 60 ans, l'évolution du matériel se poursuivra en principe sur deux plans:

a: l'amélioration de la valeur combative du matériel existant, en le transformant ou en lui donnant de nouvelles capacités. Par exemple:

■ amélioration de l'appareil de conduite de tir Skyguard et du système Rapier;

■ acquisition pour les formations Stinger, d'un système d'alerte et d'un viseur de nuit.

b: le remplacement du matériel vétuste, ne pouvant plus être amélioré, par un système nouveau. Par exemple:

■ remplacement des BL-64 par des engins-guidés modernes à longue portée

■ remplacement progressif des canons DCA 20 mm 54 par des engins guidés Stinger.

Compte tenu de l'évolution de la situation politico-militaire en Europe et de la situation financière en Suisse, il n'est pas exclu de devoir envisager, à

l'avenir, une troisième solution: celle qui consistera à retirer du service des systèmes sans les remplacer. La décision prise en décembre dernier, de supprimer les trois groupes DCA aérodrome, illustre cette nouvelle tendance.

Instruction et installations

Les troupes de DCA bénéficient à Emmen et à Payerne, de bonnes conditions pour l'instruction de base. Divers travaux de rénovation sont en cours, ou seront entrepris, sur les places de tir DCA, afin de répondre aux besoins liés à l'introduction du système Stinger et à l'instruction au moyen de simulateurs.

Le nouveau simulateur de tir, destiné à la DCA légère (20 mm et Stinger) et à la DCA moyenne (35 mm), permettra de garantir l'efficacité de l'instruction, même lorsque les conditions atmosphériques seront défavorables. Cela revêt une importance considérable pour les cours de tir, dont la durée sera réduite à deux semaines (7-8 jours ouvrables). Dès l'entrée en vigueur de l'armée 95, les formations DCA accompliront chaque année un

cours de répétition de deux semaines, en alternance, un cours de tir et un cours d'instruction de détail avec la possibilité d'exercer la collaboration interarmes au sein des grandes unités.

Conclusions

A la veille de son 60^e anniversaire, la DCA se retrouve une fois de plus face à un défi important. On attend d'elle et de ses cadres, efficacité, flexibilité, faculté d'adaptation et volonté de collaboration.

Gageons qu'elle saura, une nouvelle fois, faire face et relever ce défi avec succès. ■

Korrigenda

Betrifft Artikel: R. Läubli/Luft-Boden-Waffen (ASMZ Nr. 1/94, S. 10), Abschnitt Folgerungen:

Richtig ist:

■ Die dichte Fliegerabwehr im unteren Luftraum (**unter 3000 m/Grund, falsch ist 300 m**), zwingt den Gegner zum Einsatz kostspieliger Abstandswaffen.

Gestickte Truppenkörper- und Formationsabzeichen

- mit GRD-Waschtest
- und Aufnahmservice



HAUG
STICKEREI

ROBERT HAUG AG
UETLIBERGSTRASSE 137
CH-8045 ZÜRICH
TELEFON 01 462 58 21
FAX 01 463 57 47

Verlangen Sie unsere Dokumentation!



Derma Plast®

dreimal empfehlenswert:

Hautverträglich.
Desinfizierend.
Verklebt nicht mit der Wunde.

Nur in Apotheken und Drogerien erhältlich.



Internationale Verbandstoff-Fabrik Schaffhausen
CH-8212 Neuhausen